

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉ FAI – 990857 – EUR 23/06/99

EXTRA 157/99

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES D'EXPULSION / CRAINTES DE TORTURE

ALLEMAGNE

Fathelrahman Abdallah, ressortissant soudanais

Londres, le 10 novembre 1999

Fathelrahman Abdallah, un demandeur d'asile soudanais, doit être renvoyé le 12 novembre 1999 dans son pays d'origine. Amnesty International craint, si cet homme est renvoyé au Soudan, qu'il n'y soit victime de graves violations de ses droits fondamentaux, notamment de détention arbitraire et de torture.

L'Organisation craint en outre que sa reconduite au Soudan par des fonctionnaires de police et des professionnels de la santé à bord d'un vol spécial n'attire l'attention des autorités soudanaises sur son retour.

Après que les tribunaux eurent ordonné à plusieurs reprises la suspension de la procédure d'expulsion engagée à son encontre, au milieu de l'année 1999, afin que son cas puisse être réexaminé à la lumière de nouveaux éléments d'informations, les autorités lui ont permis de demeurer jusqu'au 22 novembre sur le territoire allemand pour raisons médicales. Elles viennent cependant de prendre un arrêté d'expulsion à son encontre, prenant effet le 12 novembre.

Fathelrahman Abdallah est actuellement détenu dans un centre de détention à Nuremberg, dans l'attente de son expulsion.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

D'après les informations recueillies, Fathelrahman Abdallah, membre actif du Parti unioniste démocratique (PUD), un mouvement d'opposition soudanais, a fui son pays après avoir été emprisonné et torturé de manière répétée.

Le PUD fait partie de l'Alliance démocratique nationale (ADN), front d'opposition soudanais impliqué dans un conflit armé contre l'armée régulière. Le gouvernement du Soudan considère les membres de l'ADN comme des ennemis publics.

L'Allemagne est partie à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés. En vertu du principe de non-refoulement inscrit dans cette convention, l'Allemagne est tenue de veiller à ce qu'aucune personne ne soit renvoyée dans un pays où elle risque d'être victime de graves violations des droits humains.

Les autorités allemandes ont tenté de renvoyer Fathelrahman Abdallah dans son pays à trois reprises, en septembre, octobre et novembre 1998, après que sa demande d'asile eut été rejeté une première fois. Ces trois tentatives se sont néanmoins soldées par des échecs en raison de la résistance opposée par cet homme. Il semble qu'il ait été maltraité par la police au cours des deuxième et troisième tentatives d'expulsion dont il a fait l'objet.

Amnesty International a fait part de sa préoccupation concernant la situation de Fathelrahman Abdallah aux responsables bavarois et aux autorités fédérales allemandes, et leur a demandé de ne pas le renvoyer contre son gré au Soudan, ainsi que de lui accorder une protection efficace et durable.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / fax / courrier électronique (en allemand ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités allemandes à respecter les obligations internationales qui leur incombent en vertu du principe de non-refoulement, et à ne pas renvoyer Fathelrahman Abdallah au Soudan, où il risque d'être victime de graves violations de ses droits fondamentaux.

APPELS À :

<p>Ministre allemand de l'Intérieur : Herrn Otto Schily Innenminister Innenministerium Alt-Moatbit 101 D 11014 Berlin Allemagne Télégrammes : Otto Schily, Innenministerium, Berlin, Allemagne Fax : 49 1888 681 2926 / 49 228 681 4665 Courriers électroniques : posteingang@bmi.bund400.de Formule d'appel : <i>Sehr geehrter Herr Innenminister, / Monsieur le Ministre,</i></p>	<p>Ministre de l'Intérieur de la Bavière : Herrn Dr. Günther Beckstein Bayerischer Innenminister Bayerisches Innenministerium Odeonsplatz 3 80524 München Allemagne Télégrammes : Dr. Günther Beckstein, Bayerisches Innenministerium, München, Allemagne Fax : 49 89 282 090 Courriers électroniques : poststelle@stmi.bayern.de Formule d'appel : <i>Sehr geehrter Herr Innenminister von Bayern, / Monsieur le Ministre,</i></p>
<p>Chancelier allemand : Herrn Dr. Gerhard Schröder Bundeskanzler Bundeskanzleramt Neustädtische Kirchstr. 14 11044 Berlin Allemagne Télégrammes : Gerhard Schröder, Bundeskanzleramt, Berlin, Allemagne Fax : 49 1888 272 2555 / 49 30 201 79 300 Courriers électroniques : posteingang@bpa.bund.de Formule d'appel : <i>Sehr geehrter Herr Bundeskanzler, / Monsieur le Chancelier,</i></p>	

COPIES À :

<p>Ministre allemand des Affaires étrangères : Herrn Joseph Fischer Außenminister Auswärtiges Amt Werderscher Markt 1 10117 Berlin Allemagne Fax : 49 1888 173 402 / 49 228 173 402 Courriers électroniques : poststelle@auswaertiges-amt.de</p>	

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Allemagne dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait
foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -*